

Liens de filiation et droit de l'enfant

« Chaque enfant a le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux. » Convention internationale des droits de l'enfant (1989), article 7.

76

Aujourd'hui encore, de nombreux enfants ne connaissent pas l'identité d'un de leurs parents d'origine (voire des deux) ou perdent le contact avec l'un de ses parents légaux au cours de son enfance ou de son adolescence.

Les ruptures familiales ont une grande part dans le délitement des liens. On sait désormais la difficulté que peut représenter la tâche d'assurer la longévité des liens entre des adultes et des enfants qui ne vivent pas ensemble au quotidien. Un seul chiffre suffit à nous rappeler cette difficulté : 40 % des enfants de parents séparés ne voient leur père que rarement ou jamais. Une question éthique nous est posée : n'est-il pas de notre devoir, à nous parents, adultes, professionnels, de mettre tout en œuvre pour préserver la pérennité des liens de filiation, et ce pour tous les enfants ?

La question de l'accès aux origines est quant à elle mise en exergue avec le développement des techniques d'assistance médicale à la procréation avec tiers donneur et leur ouverture aux couples de femmes et aux femmes seules. Pendant longtemps, c'est en termes moraux (le bien) ou psychologiques (le bon) que l'on a posé les questions relatives à l'accès de l'enfant à l'identité de son (ses) parent(s) biologique(s), avec de fortes réticences du côté des parents légaux. Aujourd'hui, c'est plutôt en termes juridiques que le problème est posé : est-il juste qu'un enfant soit dans l'impossibilité de connaître ses origines ? Quand bien même il serait prouvé que la majorité des enfants nés d'un donneur n'éprouve pas le besoin de connaître son identité, au nom de quoi peut-on refuser ce droit à un enfant qui le revendique ?

Sébastien Dupont

Liens vers le texte intégral : complexfamilles.fr



Sébastien Dupont est docteur en psychologie, thérapeute familial et chercheur associé à l'Université de Strasbourg. Il est l'auteur de *La Famille aujourd'hui : entre tradition et modernité*, Sciences Humaines, 2017.

« J'ai découvert que j'avais été adopté, après être né sous X. C'était à la mort de mon père, j'avais 51 ans. Le ciel me tombait sur la tête. J'ai commencé à me poser des centaines de questions : qui je suis ? D'où je viens ? J'avais besoin de savoir, alors j'ai contacté des associations. J'ai mis dix ans à retrouver ma mère biologique. »

Bertrand, 63 ans

Quel nouveau registre d'état-civil créer pour prendre en compte la diversité des liens actuels ?

77